

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 20-2018
DOTATION DE SOLIDARITE NATIONALE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
INTEMPERIES DES 12 ET 13 JUIN 2018**

Le mardi 25 septembre juillet 2018 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 13 septembre 2018

Etaient présents (23 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUE	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Michel CASSOU	Titulaire
	Jean-Pierre CAZALERE	Titulaire
	Michel LAURIO	Titulaire
	Maïthé MIRASSOU	Titulaire
	Serge MALO	Suppléant
SIVU des Baïses	Colette CAPIN	Titulaire
	Pierre MUCHADA	Titulaire
	Claude PIDOT	Titulaire
	Jacky SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Bernard MASSIGNAN	Titulaire
	Sylvie POUTS	Titulaire
SIVU du Lagoin	Bernard ARRABIE	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	Alain LUCOT	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Pierre BASSE CATHALINAT	Titulaire
	Jean-Marie BERCHON	Titulaire

CCPN (suite)	Alain CAPERET	Titulaire
	Jacques LAGOIN	Suppléant
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel CAPERAN	Titulaire
	Victor DUDRET	Titulaire
	Gérard GUILLAUME	Titulaire
	Roger PEDEFLOUS	Titulaire
	Bernard SOUDAR	Titulaire
Communauté de communes Lacq- Orthez	André CASSOU	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
SIVU du gave de Pau	Serge CASTAIGNAU	Titulaire	Alain CAPERET, délégué titulaire
SIVU des Baïses	Encarnacion CANTON	Titulaire	Jacky SCHOUMACHER, délégué titulaire

Etaient absents ou excusés (22 délégués) :

COLLECTIVITES	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Pascal BONIFACE	Titulaire
	Pierre HONDET	Titulaire
	Jacques JANY	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Claude MORLAS	Titulaire
	Jean-Bernard CAZENAVE	Titulaire
	Jean-Pierre SARRABERE	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagoin	Bernard OMS	Titulaire
	Christine MARQUE	Titulaire

SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre BARBEROU	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Gabriel CANEROT	Titulaire
	Guy CHABROUT	Titulaire
	Jean-Jacques CLAVERIE	Titulaire
	Michel CONDOU-DARRACQ	Titulaire
	Francis ESCALE	Titulaire
	Jean-Pierre HOURCQ	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel BERNOS	Titulaire
	Pascal MORA	Titulaire
	Xavier POURTAU	Titulaire
Communauté de communes Lacq- Orthez	Michel ARENAS-FAJARDO	Titulaire
	Loïc COUNTRY	Titulaire
	Jean-François LETARGA	Titulaire
	Henri POUSTIS	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Henri PELLIZZARO - Directeur, Luc BERNIGOLLE – technicien, Laureen VILLOT – attaché, Anaïs BOUTIN, animatrice SLGRI, personnels mis à disposition du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-5 du CGCT) : Maïthé MIRASSOU, déléguée titulaire du Syndicat intercommunal du gave de Pau.

Objet : Dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales – Intempéries des 12 et 13 juin 2018

Le Président rappelle au comité syndical que le bassin du gave de Pau a subi des impacts importants suite à la crue des 12 et 13 juin 2018. De nombreux ouvrages de protection de berge ou de lutte contre les inondations ont été affectés par cet évènement climatique.

Il indique que le dispositif de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les évènements climatiques intenses permet la prise en charge partielle par l'Etat du coût des remises en état des biens non assurables des collectivités.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, qui fédère la plupart des collectivités du bassin et réalise pour leur compte les travaux dans les domaines de la gestion de milieu

aquatiques et de la prévention des inondations, a monté un dossier de demande d'indemnisation au titre de la dotation de solidarité.

Le Président présente ensuite au comité le programme de travaux de remise en état à l'identique des protections de berge non assurables et dégradées par la crue de juin 2018 :

Demandeur	Travaux projetés	Localisation des travaux	Coût travaux HT	Coût travaux TTC	Financement au titre de la dotation de solidarité 80% du HT	Autres financements	Autofinancement 20 % HT + TVA
CAPBP	Reprise de protection en enrochements (entonnement) et prolongement sur l'amont	Gan - Rive gauche du Neez	11 627,00 €	13 952,40 €	9 301,60 €	-	4 650,80 €
CCPN	Reprise de protection en enrochements	Lestelle-Bétharram - Rive gauche du gave de Pau	6 380,00 €	7 656,00 €	5 104,00 €	-	2 552,00 €
CCPN	Reprise de protection en enrochements	Nay - Rive gauche du gave de Pau	13 090,00 €	15 708,00 €	10 472,00 €	-	5 236,00 €
Lons	Reprise de protection en enrochements déstabilisée et à reconstruire	Lons - Rive droite du gave de Pau	57 442,00 €	68 930,40 €	45 953,60 €	-	22 976,80 €
SIVU de régulation des eaux	Reprise de protection en aval immédiat du barrage et en sortie du déversoir de crue	Rontignon - Rive gauche du Las Bourries - Bassin écrêteur	5 060,00 €	6 072,00 €	4 048,00 €	-	2 024,00 €
CAPBP	Création à l'identique (avant la crue) d'une protection en bois complémentaire aux épis existants	Laroin - Rive droite du gave de Pau	22 792,00 €	27 350,40 €	18 233,60 €	-	9 116,80 €
Os-Marsillon	Reprise des protections en enrochements et reprise des appuis en berge (passerelle permettant le passage du Luzoué)	Os- Marsillon - Passerelle piétonne - Rives gauche et droite du Luzoué	14 905,00 €	17 886,00 €	11 924,00 €	-	5 962,00 €
Os-Marsillon	Démontage et remontage des enrochements d'accompagnement de la Baïse sous un pont communal	Os-Marsillon - Pont communal - Rives gauche et droite de la Baïse	6 886,00 €	8 263,20 €	5 508,80 €	-	2 754,40 €
Castétis	Mise en œuvre d'une protection végétalisée par peigne bois dans la continuité de celle réalisée en 2013	Castétis- Stade municipal - Le Clamondé	10 230,00 €	12 276,00 €	8 184,00 €	-	4 092,00 €
Castétis	Confortement de berges en enrochements	Castétis - Voirie communale - Le Clamondé	5 390,00 €	6 468,00 €	4 312,00 €	-	2 156,00 €
CAPBP	Entretien et remise en état à l'identique de 2 épis en enrochements + remontage d'enrochements	Denguin - Rive droite gave de Pau	13 970,00 €	16 764,00 €	11 176,00 €	-	5 588,00 €
CCLO	Remise en état des têtes d'épis + remontage de blocs	Bellocq - Rive gauche du gave de Pau	7 392,00 €	8 870,40 €	5 913,60 €	-	2 956,80 €
CAPBP	Remise en état de la protection en enrochements effondrée et de 3 épis en enrochements délités	Jurançon - Rive gauche du gave de Pau	25 960,00 €	31 152,00 €	20 768,00 €	-	10 384,00 €
SIVU du val de l'Ousse	Remise en état à l'identique d'une protection végétalisée	Denguin - L'Ousse des bois	1 837,00 €	2 204,40 €	1 469,60 €	-	734,80 €
Lasseuble	Réfection de culée suite à dégradation et/ou effondrement	Lasseube - Rive droite du gave de Pau	36 850,00 €	44 220,00 €	29 480,00 €	-	14 740,00 €
TOTAL			239 811,00 €	287 773,20 €	191 848,80 €		95 924,40 €

Ces montants intègrent un complément de 10 % pour divers et imprévus qui ne serait pas éligible pour l'aide de l'Etat. Le montant total éligible s'élèverait donc à 218 010 euros HT pour une aide maximum de 174 408 euros.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le coût des travaux et le plan de financement exposés, soit 239 811,00 € de travaux HT, dont 80 % du montant HT financé par la dotation de solidarité et le reste (20 % du HT + TVA) par de l'autofinancement

AUTORISE le Président à déposer pour ce programme de travaux un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques ou géologiques, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin du GAVE DE PAU".

Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/10/2018